



Surendettement prelevements abusifs

Par **clminou**, le **13/01/2009 à 18:41**

Bonjour
Je voudrai connaitre les recours concernant ma situation :
J'ai etabli un dossier de surendettement il y a deja quelques mois.
La comission de surendettement de la banque de france a decider de geler les creances pour 24 mois.
Il est a noté que c'etait un 2d dossier, et que lors du premier passage a la comission, la banque de france a ammenager pour moi un echeancier afin de rembourser mes creanciers a hauteur de mes moyens financier.
J'ai donc, a ce moment la (il y a environ 5 ans) mis en place des prelevements automatique et UN virement automatique.
Ma situation ayant changer depuis, la banque de france a geler mon dossier depuis septembre 2008.
De la, j'ai ecris a ma banque (la banque postale pour etre precis!) afin de mettre fin aux prelevements et virements automatiques.
Cela a mis un mois et demi avant d'etre pris en compte apres plusieurs courriers envoyés a ma banque ET a mes creanciers... SAUF un!!!
un virement automatique!
J'ai envoyer a plusieurs reprises des courriers concernant ce virement a ma banque et au creancier concerné, qui m'affirme tout les deux qu'ils ont bien pris en compte ma demande, que le necessaire est en cours et que la situation sera regulariser sous quelques jours...
Cela fait donc plus de 4 mois que le petit manège dur, et la, aujourd'hui encore, en consultant mon compte, le virement a encore eu lieu!!!
Y'en a marre!!!
Cela fait 5 virements de 78.94 euros qui sont encaisser alors qu'il n'y a pas lieu!!!
Comment faire pour que cela cesse VRAIMENT et pour etre REMBOURSÉ de tout ces virements?
Quels recours ai-je?
Merci de me repondre rapidement.